



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 – 10H00

COMPTE RENDU

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, légalement convoqué le 12 novembre 2021, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, Maire d'Arville, le jeudi 25 novembre 2021 à 10h00.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson Vice-Président	Excusé	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent**
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent		
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente* **
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Présente*
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Excusée	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Excusé

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé Pouvoir à Mme Anne THIBAUT	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Excusée	M. Yves JEGO Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Excusé	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Présente*
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Excusée	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
M. Christian TAILLEFUMIER Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Excusé
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAUT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction
M. David SERGEANT	Responsable des Finances

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents	17
Présents prenant part au vote	2
Pouvoir	1
Votants	18

Une minute de silence est observée à la mémoire de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, 2^{ème} Vice-présidente du Centre de gestion et Adjointe au Maire de Mauperthuis, décédée le 14 octobre 2021.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR**1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION – INSTALLATION DE M. JEAN-FRANÇOIS BERGAMINI EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE – Délibération n° 21/36**

Le Conseil d'administration prend acte.

2 - COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MODIFICATION – Délibération n° 21/37

Par délibération n° 2020.36 du 3 novembre 2021, le Conseil d'administration a fixé ainsi la composition du bureau : La Présidente, 4 Vice-présidents, 1 secrétaire, 6 administrateurs.

Suite au décès de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, 2^e vice-présidente du Centre de gestion, il est proposé au Conseil d'administration de ramener à 3 le nombre de Vice-présidents.

L'ordre des Vice-présidents est par conséquent modifié :

- 1^{er} Vice-président : M. Jacques HEESTERMANS
- 2^e Vice-président : M. Mathieu VISKOVIC
- 3^e Vice-président : M. Gérard CHOMONT

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité.

3 - REMPLACEMENT DE MME JOCELYNE KULPA-BETTENCOURT AU SEIN DES INSTANCES PARITAIRES – Délibération n° 21/38

Par délibération n° 2020.42 du 3 novembre 2020, le conseil d'administration a procédé aux désignations des membres des instances paritaires.

Il convient aujourd'hui de procéder au remplacement de Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT.

A l'unanimité :

- Mme Pascale LEVAILLANT est désignée membre titulaire des commissions administratives paritaires des catégories A, B, C,
- Mme Pascale LEVAILLANT est désignée membre titulaire des commissions consultatives paritaires des catégories A, B, C,
- M. Gérard CHOMONT est désigné membre suppléant du comité technique,
- Mme Pascale LEVAILLANT, membre titulaire du comité technique, est désignée pour assurer la présidence du comité technique en cas d'empêchement de Mme la Présidente,
- Mme Pascale LEVAILLANT est désignée membre titulaire de la commission départementale de réforme.

4 - GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION – DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DE MME JOCELYNE KULPA-BETTENCOURT– DÉLIBÉRATION N° 21/39

A l'unanimité, Mme Nathalie DUTRIAUX est désignée pour représenter le CDG77 à l'assemblée générale du GIP informatique des Centres de gestion en cas d'empêchement de Mme la Présidente.

5 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION – DÉLIBÉRATION - N° 21/40

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur par délibération n° 2020.39 du 3 novembre 2020.

L'article 7 de ce règlement prévoit :

- Que la convocation aux séances du conseil d'administration est adressée aux membres titulaires **10 jours francs** avant la date de la séance,
- Qu'en cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans être, toutefois, inférieur à **5 jours**.

Afin d'optimiser l'organisation des séances, il est proposé au Conseil d'administration :

- De ramener à **5 jours francs** le délai d'envoi de la convocation,
- De ramener à **3 jours francs** le délai d'envoi de la convocation en cas d'urgence.

En outre, conformément au décret du 26 juin 1985 susvisé, le 3^e paragraphe de l'article 18, « Pour ce qui concerne le budget, celui-ci est proposé par le Président et voté par chapitre par le Conseil d'Administration. Un débat sur les orientations générales du budget a lieu durant le dernier trimestre de l'année précédant l'exercice visé. Ce débat intervient lors de la séance consacrée au vote des taux des cotisations obligatoire et additionnelle dues par les collectivités affiliées et de la contribution exigible auprès des collectivités non affiliées au titre de leur adhésion au socle commun de prestations »

est remplacé par :

« Pour ce qui concerne le budget, celui-ci est proposé par le Président et voté par chapitre par le Conseil d'Administration. Un débat sur les orientations générales du budget a lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci ».

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration actualisé,
- D'abroger la délibération n° 2020.39 du 3 novembre 2020.

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité.

6 - COTISATION OBLIGATOIRE DUE PAR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES - CONTRIBUTION DUE PAR LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES SOUHAITANT ADHÉRER AU SOCLE COMMUN DE PRESTATIONS – DÉTERMINATION DES TAUX 2022 – DÉLIBÉRATION N° 21/41

A l'unanimité, le Conseil d'administration décide de fixer ainsi les taux 2022 (maintien des taux 2021), à savoir :

- taux de la cotisation obligatoire due par les collectivités affiliées : 0,65 %,
- taux de la contribution due par les collectivités non affiliées ayant décidé d'adhérer au socle commun de prestations : 0,12%.

Pour rappel, le taux de la cotisation additionnelle 2022 a été fixé à 0,10 % par délibération du 30 septembre 2021.

7 - PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS AU TITRE DES MISSIONS FACULTATIVES FACTURÉES À L'ACTE, MOYENNANT CONVENTION, POUR 2022 – DÉLIBÉRATION N° 21/42

En application de l'article 22 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les missions à caractère facultatif exercées par les Centres de gestion au profit des collectivités qui le souhaitent peuvent être financées dans des conditions fixées par convention.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'administration de fixer les tarifs de ces missions optionnelles pour l'année 2022, selon le document annexé.

En outre, dans le cadre de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD), le Centre de gestion se propose d'accompagner les collectivités qui souhaitent se mettre en conformité.

A cette fin, le Centre de gestion, en lien avec un prestataire extérieur (ADICO - Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) offre la possibilité de souscrire à une prestation avantageuse afin de nommer un Délégué à la Protection des Données.

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur la création de cette prestation dont les tarifs sont indiqués dans le document annexé.

A l'unanimité, le Conseil d'administration :

- se prononce favorablement à la création d'une prestation portant sur la nomination d'un Délégué à la Protection des données dans le cadre de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD),
- fixe les tarifs des missions optionnelles pour l'année 2022 selon le document annexé.

8 - OUVERTURE DE CREDITS POUR L'ANNEE 2022– Délibération n° 21/43

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté le 1^{er} janvier 2022 et afin de permettre la réalisation de travaux ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services du Centre de Gestion, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires nécessaires pour le début d'année 2022 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est ainsi proposé :

- D'ouvrir par anticipation en investissement les crédits budgétaires pour un montant de 119 000,00 € :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles :	40 000,00 €,
Chapitre 21 immobilisations corporelles :	79 000,00 €,
- de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022.

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité.

9 - RÉGIE D'AVANCES AUPRES DU SERVICE FINANCES DU CENTRE DE GESTION – MODIFICATION – Délibération n° 21/44

Il s'avère nécessaire de compléter la liste des dépenses de la régie d'avances auprès du service finances afin de pouvoir régler :

- Les frais de transport,
- Les frais d'hébergement,
- Les logiciels informatiques,
- Les achats de fleurs.

Le comptable public assignataire a donné un avis conforme à cette modification le 18 octobre 2021.

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité.

10 - ORGANIGRAMME DES SERVICES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE – Délibération n° 21/45

L'organigramme est une représentation schématique de l'établissement permettant de voir son organisation, ses domaines d'intervention, son personnel, les autorités hiérarchiques, la place et les rôles de chacun. Il a également pour vocation de favoriser le travail pluridisciplinaire et les échanges de bonnes pratiques entre les différents services.

Afin d'optimiser la lisibilité de notre organisation ainsi que l'identification des compétences et des interlocuteurs pour les collectivités affiliées et les agents de la fonction publique territoriale, il est proposé les ajustements suivants :

L'ensemble des missions réparties en 4 pôles de compétences :

Pôle Administration Générale et Moyens Généraux :

- ✓ Secrétariat de Direction et Accueil
- ✓ Finances
- ✓ Ressources Humaines
- ✓ Informatique et Communication

• **Pôle Expertise et Instances Représentatives :**

- ✓ CAP, CCP, CT et CD
- ✓ Instances Médicales
- ✓ Expertise juridique (Info Statut, Documentation et veille juridique)
- ✓ Protection Sociale et Retraite

• **Pôle Emploi, Carrières et Mobilité :**

- ✓ Concours
- ✓ Emploi Territorial
- ✓ Compétences Territoriales

• **Pôle Prévention et Santé :**

- ✓ Médecine Préventive
- ✓ Hygiène et Sécurité

Il est demandé au Conseil d'administration d'adopter l'organigramme du CDG77 proposé. Ce document a été soumis à l'avis du comité technique le 9 novembre 2021.

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité.

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL – Délibération n° 21/46

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création d'un nouveau poste relevant du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs dans l'objectif de proposer des prestations sociales à l'attention des agents et des collectivités du département.

Cette prestation sera intégrée au sein du pôle prévention et santé.

L'assistant social aura pour principales missions :

- De dispenser un service de conseil et d'accompagnement social pour les agents des collectivités du département dans le but de créer les conditions d'équilibre social des personnes,
- D'assurer un rôle d'information social auprès des collectivités du département et des services du Centre de Gestion.

Il est également demandé au Conseil d'administration d'adopter le tableau des effectifs actualisé qui lui est présenté.

Conseil d'administration : adopté à l'unanimité.

12 - ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) PAR L'AJOUT D'UN CADRE D'EMPLOI SUPPLÉMENTAIRE

Dossier retiré de l'ordre du jour.

Séance levée à 11h20.

Fait à Lieusaint, le 25 novembre 2021



La Présidente du Centre de Gestion,
Maire d'Arville,

Anne THIBault,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Les délibérations et leurs annexes respectives sont consultables à l'accueil du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Date d'affichage du compte rendu et de publication sur le site Internet :

29 NOV. 2021